

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE TERRASSE NON COUVERTE SUR LE DOMAINE PUBLIC

M./ Mme : (Nom - Prénom) _____

Raison sociale - Type de société : ☐ SARL ☐ SAS ☐ EURL

☐ autre, précisez _____

Nom de la société : _____

N° téléphone/portable _____

Courriel @ : _____

Adresse postale du **siège social** : _____

N° de siret de l'établissement (cf extrait Kbis, récépissé de déclaration – cerfa 11542*03)

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Nature de l'activité : _____

Sollicite l'autorisation d'installer sur le domaine public communal, au droit
de mon établissement,

Enseigne : _____

Adresse (si différente du siège social) _____

une terrasse non couverte (chaises et tables, à l'exclusion de tout autre dispositif -
sauf autorisation spécifique).

Je souhaite disposer d'une emprise de _____ m²

soit (longueur) _____ mètres x (largeur) _____ mètres,

répartie avec _____ tables et _____ chaises.

Sous réserve que l'autorisation me soit accordée, je m'engage à :

↳ à respecter les dimensions qui me seront autorisées,

↳ à acquitter la redevance correspondante conformément au tarif en
vigueur(*),

↳ à retirer cette installation lorsque l'Administration le jugera utile.

Fait à Fougères, le

Cachet et Signature :

Pour information, pour l'année 2026, conformément à la Délibération du 12 décembre 2025, le tarif est fixé à :

➡ **25,25 € / m² / an** pour les occupations en zone touristique, dans les espaces piétons et semi-piétons, ainsi que dans les aménagements de voirie spécifiques,

➡ **14,14 € / m² / an** pour les autres (terrasses simples).

Le tarif est revalorisé chaque année au 1^{er} janvier.

Vous devez IMPÉRATIVEMENT joindre

- ☐ un extrait KBIS de moins de 3 mois qui précise la nature de l'activité de l'établissement (Justificatif d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés)
- ☐ une attestation d'assurance
- ☐ une copie du récépissé de déclaration d'ouverture, de mutation ou de translation d'un débit de boisson et/ou d'un restaurant (Cerfa n° 11542*03)

NB : L'autorisation de terrasse est délivrée à titre personnel et ne peut faire l'objet d'une transaction commerciale.

En cas de changement d'exploitant, ce dernier doit solliciter auprès de la Direction des Services Techniques de la Ville de Fougères et en particulier auprès du Service Occupation du Domaine Public (odp@fougeres.fr) une autorisation avant toute installation sur l'espace public.

Protection des données personnelles :

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.